

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 12 juillet 2012

**POINT VII 2 : compte-rendu de la commission patrimoine : plan de circulation
sur le campus**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE avec 25 pour (Unanimité) : le plan de circulation provisoire mis en place en septembre 2012 sur le Campus dijonnais à l'arrivée du Tram.

Confirmation de la limitation de vitesse à 30km/h sur le domaine universitaire, du stationnement interdit sur les places réservées aux handicapés et sur les voies pompiers.

Dijon, le 18 juillet 2012

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

PJ: - *plan de circulation sur le campus*
- *note sur plan de circulation sur le campus*

Extrait transmis au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne le : 19/07/2012

Extrait publié au registre des délibérations le : 19/07/2012

CAMPUS UNIVERSITAIRE DE DIJON-MONTMUZARD

CIRCULATION AUTOMOBILE 2012-2013

